

# B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 37, rue des Trois Sommets

58370 GLUX-EN-GLENNE

RCS NEVERS B 501 715 445

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

058-501715445-20260402-Delib\_2026\_384-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026  
Publication : 14/04/2026

**Délibération  
n°2026 – 384**

## **Présentation et approbation des modalités de retraitement de l'amortissement des immobilisations de l'établissement**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril le Conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen – 37, rue des Trois Sommets – 58370 Glux-en-Glenne, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur François PHILIZOT, Président du Conseil d'administration.

**Etaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (\*)] :**

L'Etat représenté par :

- Monsieur Benjamin MOREL, directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentant Monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et de Côte d'Or,
- Monsieur Godefroy LISSANDRE, sous-directeur de l'archéologie, représentant Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice générale des patrimoines et de l'architecture au ministère de la culture,
- Madame Emilie ACQUISTAPACE, sous-préfète de Château-Chinon, représentant Madame Fabienne DECOTTIGNIES, préfète de la Nièvre,
- Monsieur Amaury de BARBEYRAC, sous-préfet d'Autun, représentant Monsieur Dominique DUFOUR, préfet de la Saône-et-Loire,
- Madame Estelle LABBE-BOURDON, inspectrice des sites, représentant Madame Cécile BRENNE, directrice régionale par intérim de l'aménagement et du développement durable Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Coralie BURNOD, directrice départementale des finances publiques de la Nièvre.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par :

- Monsieur Bertrand VEAU, vice-président, en charge de la culture et du patrimoine, pouvoir à Monsieur Sylvain MATHIEU, président du parc naturel régional du Morvan.

Le Conseil départemental de la Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Marie-Claude BARNAY, conseillère départementale du canton d'Autun 2, représentant Madame Catherine AMIOT, vice-présidente et conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc naturel régional du Morvan, représenté par :

- Monsieur Sylvain MATHIEU, président.

Le Centre des Monuments Nationaux représenté par :

- Madame Virginie GOUTAYER, administratrice de l'abbaye et musée d'art et d'archéologie de Cluny, représentant Madame Marie LAVANDIER, présidente du centre des monuments nationaux.

Le Centre national de la recherche scientifique représenté par :

- Madame Sylvia NIETO-PELLETIER, directrice adjointe scientifique CNRS sciences humaines & sociales, pouvoir à Monsieur Godefroy LISSANDRE.

Les personnalités qualifiées :

- Madame Marie CORNU, directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, agro-économiste, ancien cadre de l'agence française du développement (AFD),
- Madame Anne PARIENTE, archéologue, ancienne directrice du service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, archéologue, inspecteur général du patrimoine, chargé de mission, gouvernement Wallon, Belgique,
- Monsieur Hubert TASSY, directeur de l'EPCC de la saline royale d'Arc-et-Senans, pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentantes du personnel :

- Madame Mathilde NOUVEL.
- Madame Agathe LE RICHE-MAUGIS.

**Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :**

- Madame Anne-Marie ADAM (\*), présidente du conseil scientifique de Bibracte,
- Monsieur Didier BROUSSE, conseiller aux décideurs locaux, direction départementale des finances publiques de la Nièvre,
- Monsieur Christian COURAULT, ancien maire de Poil,
- Monsieur Yann CUSSEY, chargé de mission valorisation du patrimoine, région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, cheffe du service des musées et du patrimoine culturel, conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Laurent GRUT-DUBOIS, chargé de gestion budgétaire, direction régionale de l'aménagement et du développement durable de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, responsable du service de publicité foncière et enregistrement, centre des finances publiques de la Nièvre,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, expert-comptable, cabinet COGEP,
- Madame Géraldine VROLANT, secrétaire générale, sous-préfecture de Château-Chinon,
- Monsieur Vincent GUICHARD, directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, directrice générale adjointe, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, responsable des achats et du Budget, Bibracte.

Monsieur Philizot constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, les modalités de régularisation des amortissements passés relatifs aux bâtiments gérés par l'établissement, qui se traduit par les écritures suivantes :

### **1/ Transfert du compte 1027 vers les subventions d'investissement.**

Cette régularisation d'**ordre non budgétaire** nécessite que le comptable du SGC de Nevers effectue l'écriture suivante dans la comptabilité de l'EPCC BIBRACTE :

Débit 1027 par Crédit 1311 pour 19.071.879,36 €

### **2/Régularisation des amortissements**

La régularisation s'effectuera par **opération d'ordre budgétaire** pour un total de 7.388.938,50 €, opération qui entraînera une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. L'écriture de régularisation sera la suivante :

Débit 6811 (chapitre 042) par Crédit 28xx (chapitre 040) pour 7.388.938,50 €

Les comptes 28xx seront à subdiviser suivant l'imputation retenue au compte 21.

### **3/Rattrapage des reprises de subventions**

Les écritures de régularisation **d'ordre budgétaire** entraîneront une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement.

Les écritures à passer seront les suivantes :

- pour le rattrapage des reprises de subventions antérieures au 1/1/2008 :  
Débit 1391xx (chapitre 040) par Crédit 747 (chapitre 042) pour 6.595.992,35 €
- pour le rattrapage des reprises de subventions acquises depuis le 1/1/2008 :  
Débit 1391xx (chapitre 040) par Crédit 747 (chapitre 042) pour 548.466,41€

Les comptes 139xx seront à subdiviser selon la nature de la subvention.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président  
**François PHILIZOT**



Le Directeur Général  
**Vincent GUICHARD**



